



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768680/00/FR/000



040 - INSP

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/09/2019) - Direction générale de l'Énergie

Rue Jean-Martin Maréchal 18/A - 4800 Verviers



Effectué le : 23/03/2023



Effectué par : MAXIME JAMAGNE (6669)

Non Conforme

IDENTIFICATION DES TIERS

Demandeur du contrôle

Nom, Prénom

Adrien Rompen

Adresse

Rue Jean-Martin Maréchal 18/A- 4800 Verviers

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom, Prénom

Adrien Rompen

Adresse

Rue Jean-Martin Maréchal 18/A- 4800 Verviers

Responsable des travaux

Nom, Prénom

Adrien Rompen

Adresse

Rue Jean-Martin Maréchal 18/A- 4800 Verviers

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

ID Vinçotte

100 155 642

Adresse

Rue Jean-Martin Maréchal 18/A - 4800 Verviers

Code EAN

Code EAN non communiqué

N° Compteur

1SAG3100305460

Compteur index jour

2046,6

Compteur index nuit

1751,8

Type d'installation

Inst. DOMESTIQUE

VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé - Service Externe pour les Contrôles Techniques sur le lieu de travail
Siège social : Jan Olieslagerslaan 35 1800 Vilvoorde Belgique tel: +32 81 432 773 buildingsouth@vincotte.be
TVA BE 0402.726.875 RPM Bruxelles BNP Paribas Fortis : BE25 2100 4144 1482 BIC : GEBABEBB



Rapport

RAPPORT N°

GEM/15/30768680/00/FR/000

DONNÉES DU CONTRÔLE

Le contrôle est réalisé suivant les prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique (M.B. du 28/10/2019), dénommé « Livre 1 » dans ce document.

Type de contrôle suivant	- Contrôle de conformité avant mise en usage - nouvelle installation (6.4.)
Date de réalisation de l'installation	- A partir du 01/06/2020
Informations sur le contenu	- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
Dérogations	- Néant

DONNÉES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Tension (V)	230
Nature du courant	Triphasée
Type d'électrode de terre	Piquet(s) de terre
Canalisation d'alimentation - Type	XGB
Canalisation d'alimentation - Section (mm ²)	10
Nombre de circuits	17
Type de schéma de mise à la terre	TT
Protection de branchement actuelle (A)	40
Dispositifs (gén.) à courant différentiel installés	2

Différentiel	In(A)	Sensibilité (mA)	Type
Différentiel général	40	300	A

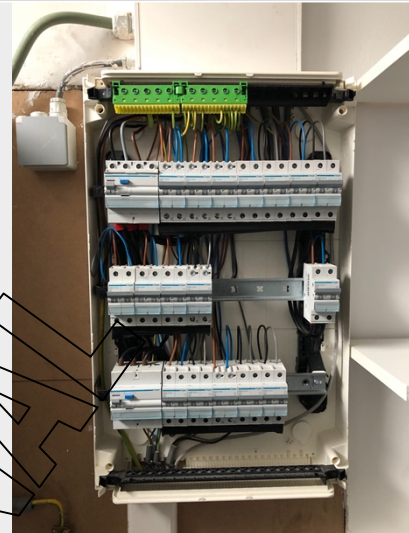
Description de l'installation électrique

TGBT

Nombre de dispositif à courant différentiel-résiduel	2
Nombre de circuits	17



(Photo extérieur)



(Photo intérieur)

Type prise de terre	Piquet(s) de terre
Valeur (Ω)	28.7

SCHÉMAS, PLANS ET DOCUMENTS DE L'INSTALLATION

Schémas de circuits - références	A
Schémas de circuits - version	1
Schéma de circuits - date	23-03-2023
Schémas unifilaires	Voir annexes
Plan de position - référence	B
Plan de position - version	1
Plan de position - date	23/03/2023
Plan de position	Voir annexes

RÉSULTATS DU CONTRÔLE

Contrôles effectués

Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas unifilaires et aux plans de position	Ok
Etat du matériel électrique d'installation fixe	Ok
Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects	Nok
Contrôle visuel du matériel fixe ou installé à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	Ok
Contrôle visuel du matériel mobile pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens	P.A.

Mesures et essais

Résistance(s) de dispersion de la (des) prise(s) de terre (Ω)	28.7
Valeur du niveau d'isolement général (M Ω)	0.5
Test des dispositifs à courant différentiel (test bouton)	Pas testé
Test des dispositifs à courant différentiel (test boucle de défaut)	Pas testé
Continuité des conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles (principale et supplémentaire)	Nok

Infractions constatées

FINALISATION

- Les schémas et/ou plans doivent être signé par le propriétaire, l'électricien et l'organisme agréé (L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.; L3: 3.1.2.; 9.1.1.)

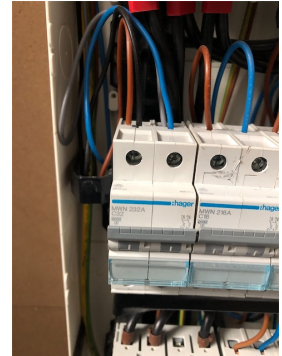
TABL. : TGBT

- La valeur de la résistance d'isolement de ce circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 ohms (L1: 6.4.5.1.; L3: 6.4.5.1). Circuit C



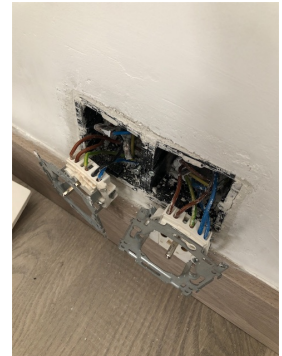
- Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de max. 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (L1: 4.2.4.3.). Le lave-vaisselle n'est pas sur le différentiel 30mA.

- Adapter l'intensité nominale (I_n) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (L1: 4.4.3.2.; L3: 4.4.4.2.).



TOUR : Installation

- Prise(s) : la broche de terre est à relier à la terre de l'installation (L1: 5.3.5.2.). Absence pontages terre.



- L'utilisation de dispositifs fiche(s)/ prise(s) n'est autorisée que pour la (les) connexion(s) de canalisation(s) souple(s) (L1: 5.2.6.2.; L3: 5.2.6.2.).



Remarques

- Néant



Rapport

RAPPORT N°

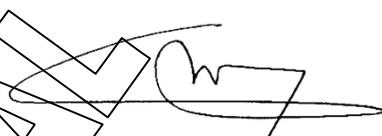
GEM/15/30768680/00/FR/000

CONCLUSION DU CONTRÔLE

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 (AR du 08/09/2019) concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

L'installation électrique ne peut pas être mise en usage. Un nouveau contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions.

Les bornes d'entrée du ou des dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation n'ont pas été scellées.


Ing. J. Windey

Directeur Général Vinçotte

RAPPEL SUR LES PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.